Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars, les Membres du Comité Syndical se sont réunis à dix-huit heures trente, à la suite d'une convocation en date du douze mars, sous la présidence de Madame Marie-Christine MAILLART, Présidente.

Etaient présents :
Pour Dommartin : Messieurs Christian PALLIER et Francis TANGHE, et Madame Martine CHANOINE.
Absent : Monsieur Alain BOILLY, procuration donnée à Monsieur Francis TANGHE.

Pour Cottenchy : Madame Marie-Christine MAILLART et Messieurs Christian FIRMIN et Hervé NOWAK.
Absent : Monsieur Jean-Paul PETIT, excusé.

Préparation fin d'affermage

Madame la Présidente fait part au Comité Syndical, des renseignements complémentaires demandés lors de la dernière réunion du Syndicat des Eaux du 5 mars 2019, et reprend les différentes options : Prolongation d'un an, Régie, Affermage, en mettant en avant les conditions financières.

Il s'avère que l'option « prolongation d'un an » serait la plus raisonnable compte tenu des frais qui seraient à supporter par le Syndicat des eaux en cas d'affermage ou de régie.

Après étude des différentes options, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité :

- La prolongation d'un an du contrat d'affermage si SUEZ eau France accepte, soit à compter du 1er janvier 2020, par l'établissement d'un avenant.

- Autorisent Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette prolongation.

Informations diverses :

Informations suite à la réunion avec le cabinet d'étude pour la reprise de la compétence eau et assainissement collectif par la CCALN. Celle-ci aurait le calendrier suivant :

	Fin affermage	Décision CCALN	Début reprise par la CCALN
Mars 2019	31-12-2019	juin 2019	janvier 2021

La séance est levée à 19 heures 30.